

16 JUIN 2026

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2026 dans la salle de l'Hôtel de ville de Percé, au 137, route 132 ouest, Percé.

Sont présents(e)s :

Doris Réhel, Mairesse suppléante
Harold Aubut, Conseiller district 1
Renaud Langlois, Conseiller district 2
Michel Rail, Conseiller district 3

Emmanuel Estérez, Conseiller district 4
Stéphane Mercier, Conseiller district 6
Claude Panneton, Greffier par intérim
Kelly Fournier, Adjointe exécutive à la direction / service du greffe

Sont absents(e)s :

Daniel Leboeuf, Maire

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants:

1. Ouverture de la session.
2. Constatation et mention de la signification de l'avis de convocation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Halte routière de Saint-Georges-de-Malbaie.
5. Questions du public.
8. Clôture de la session.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante, Doris Réhel procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

RÉS. NO.227-06-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Langlois et résolu unanimement:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

RÉS. NO.228-06-2026

HALTE ROUTIÈRE DE SAINT-GEORGES-DE-MALBAIE

CONSIDÉRANT que la Halte routière de Saint-Georges-de-Malbaie possède un espace qui permet l'exploitation d'un casse-croûte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé souhaite permettre l'exploitation de ce type de restauration;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la direction générale à procéder à un appel de propositions pour la location et l'exploitation de l'espace de la Halte routière de Saint-Georges-de-Malbaie, et de signer tous les documents nécessaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS (19h04 - 19h17)

RÉS. NO.229-06-2026

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19h22, l'ordre du jour étant épuisé;

II EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance à 19h22.

Doris Réhel

Mairesse suppléante

Claude Panneton

Greffier par intérim

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

Doris Réhel

Mairesse suppléante